



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi  
MINISTERE DE LA SANTE  
ET DE LA PREVENTION

**ATELIER DE VALIDATION  
DE LA POLITIQUE NATIONALE DE  
MAINTENANCE**

-----

**Hôtel Savana Dakar – 16 Janvier 2009**

**Discours de Madame le Ministre de la Santé et de la Prévention**

➤ **Monsieur le Représentant Résident**

**Régional de la BAD**

➤ **Mesdames, Messieurs les représentants de**

**l’OMS, de la JICA, de la Coopération**

**Technique Belge (CTB), de la Coopération**

**française, de l’UNICEF, de Lux**

**Développement, du Ministère de l’Economie**

**et des Finances (MEF) et du Ministère de**

**l’Urbanisme, de l’Habitat et de**

**l’Hydraulique Urbaine, de l’Hygiène**

**Publique et de l’Assainissement (MUHHHA),**

**de l’AGETIP.**

➤ **Mesdames, Messieurs les Directeurs**

**Nationaux,**

➤ **Mesdames, Messieurs les Chefs de Service,**

➤ **Mesdames, Messieurs les Médecins Chefs de  
région,**

➤ **Mesdames, Messieurs les Directeurs**

**d'Hôpitaux,**

➤ **Mesdames, Messieurs Les Médecins Chefs**

**de districts,**

➤ **Messieurs les Chefs de Services de**

**maintenance,**

➤ **Messieurs les Partenaires Sociaux,**

➤ **Chers invités,**

Lors du Sommet du Millénaire tenu en 2000, le Sénégal, à l'instar des Etats membres des Nations Unies, s'est engagé à réaliser d'ici 2015 les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) touchant divers secteurs, dont la santé, et liés à l'élimination de la pauvreté.

A cette fin, la politique de santé de notre pays reste basée sur les soins de santé primaires en même temps qu'elle prend en compte les engagements internationaux vis-à-vis des organisations sous régionales, régionales et mondiales en matière de santé.

Notre système de santé a connu plusieurs mutations ces dix dernières années dans le domaine de la décentralisation, avec la mise en oeuvre du PNDS et de la réforme hospitalière.

Ces mutations ont engendré un essor important dans le domaine des infrastructures et des équipements dans les structures de la pyramide sanitaire constituée aujourd'hui de : vingt deux (22) Hôpitaux, soixante dix huit (78) Centres de santé, neuf cent soixante onze (971) Postes de santé et de structures spécialisées.

Ainsi, les investissements en infrastructures et équipements réalisés entre 2000 et 2008 sont estimés à environ deux cent dix milliards (210 000 000 000) Francs CFA, dont près de cinq (05) milliards pour l'imagerie médicale (IRM de l'hôpital Principal de Dakar, scanners, radiologies télécommandée et conventionnelle, échographes doppler, échographes, etc.).

Or, il est établi que les infrastructures sanitaires et leurs équipements deviennent de plus en plus complexes et onéreux avec des charges récurrentes importantes.

Dès lors, seule une politique cohérente et efficiente de maintenance peut permettre de mieux satisfaire les demandes et d'optimiser les ressources disponibles.

C'est pourquoi, l'Etat du Sénégal, à travers le Ministère de la Santé et de la Prévention, avec l'appui des partenaires, s'est toujours évertué à mettre en œuvre un bon système de maintenance depuis deux décennies, d'où la confection de documents en 1994, 2002, 2003 et la mise en place d'un Système d'Information de la Maintenance (SIM).

La mise en œuvre des recommandations issues des différentes rencontres de la maintenance a connu quelques succès, notamment :

- La mise en place des **Sections Techniques de Maintenance** et **Unités Techniques de Maintenance** dans certains districts et régions médicales avec le recrutement et l'affectation des techniciens de maintenance en 2004 ;
- La signature du décret portant statut des techniciens de maintenance en Avril 2006 en les logeant dans un corps d'accueil ;
- La création de la Direction des Equipements Médicaux (DEM) en 2007 au sein du Ministère de la Santé et de la Prévention.

Malgré tous ces efforts, la problématique de la gestion de la maintenance restait préoccupante dans les structures sanitaires. Dès lors, l'élaboration de document de politique était plus que nécessaire.

D'ailleurs, la Banque Africaine de Développement à travers le Projet Santé II/FAD/PNDS, dans le cadre de l'Accord de crédits signé avec le Gouvernement Sénégalais le 21 juillet 2003, a fait de la validation de la Politique Nationale de maintenance une conditionnalité.

C'est pourquoi, aujourd'hui, j'ai le plaisir de présider l'atelier de validation de la Politique Nationale de Maintenance dont les composantes sont l'organisation, les procédures, et le financement de la maintenance.

Il s'agit d'un document issu d'un long processus de concertation entre experts. La mise en œuvre permettra d'améliorer de façon qualitative la gestion de la maintenance des infrastructures de notre Département et donc, de pérenniser les investissements de l'Etat.

Je veillerai personnellement à ce que les recommandations issues de votre atelier fassent l'objet **d'une prise en compte et d'un meilleur suivi**, d'autant plus qu'une telle démarche s'inscrit dans le cadre de la Politique Nationale de Santé définie et constamment soutenue par Monsieur le **Président de la République, Maître Abdoulaye WADE**.

J'attends de vous, chers participants, une étude critique du document qui vous est soumis mais aussi et surtout, des contributions de qualité.

Je voudrais, avant de terminer, remercier tous les partenaires qui ont soutenu cette politique.

Mes remerciements vont particulièrement à la Banque Africaine de Développement (BAD) qui, à travers les projets SantéI et SantéII/CAS/PNDS2, a appuyé le processus d'élaboration de ce document de Politique Nationale de Maintenance des infrastructures et des équipements.

Mesdames et Messieurs, tout en souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert l'Atelier sur la validation de la Politique Nationale de Maintenance.

Je vous remercie de votre aimable attention.